|  |
| --- |
| Exemple de séance d’EMC en Terminale BAC PRO |

Thématique : **Biologie, éthique, société et environnement.**

Titre de la séance : **Le principe de précaution : allons-nous vers une société de défiance ?**

Durée : **3 à 4H**

Problématique : En quoi consiste le principe de précaution ? Pensez-vous que les diverses crises (sanitaires, alimentaires…) que nous connaissons aujourd’hui peuvent provoquer chez le citoyen (le consommateur) une prise de conscience citoyenne ?

Compétences :

* Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
* Mobiliser les connaissances exigibles
* Développer l’expression personnelle, l’argumentation et le sens critique
* S’impliquer dans le travail en équipe

Capacités :

- Expliquer le rôle des acteurs et les enjeux du thème étudié

- relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans des documents

- présenter à l’oral ou à l’écrit de manière synthétique les informations contenues dans une série de documents

- confronter des points de vue et exercer un jugement critique

- produire un raisonnement relatif au thème étudié

- prendre part à un débat argumenté et en suivre les règles

Connaissances :

Le principe de précaution : sa réalité juridique, ses applications et ses limites.

Etapes :

- Lancement à partir d’un extrait de l’émission « Ce soir ou jamais » sur France 3, datée du 11 mars 2009 (début de l’émission : 5 minutes)… pour faire émerger le sujet d’étude et les mots-clés du thème abordé. Cet extrait évoque le principe de précaution (la loi) et les interrogations sur ses applications.

- A partir du lancement et des réflexions des élèves, on fait émerger le titre de la séance et la problématique.

- Etape 1 : travail sur les notions : prévention / précaution / sécurité / sûreté + historique de la notion

- Etape 2 : exposés sur des cas précis : la crise de la « vache folle » ; le sang contaminé, la culture des OGM ; grippe A (H1N1) ; les ondes (téléphones portables, antennes-relais), bisphénol A, …

- Etape 3 : débat argumenté

**1ère étape : La définition du principe de précaution (1H)**

|  |
| --- |
| **Document 1**: Le principe de précaution dans l’ordre juridique français  Le principe de précaution est défini dans l’article 5 de la Charte de l’environnement, l’un des quatre textes de la Constitution depuis 2005.  **Article 5** : Lorsque la réalisation d’un dommage, bien qu’incertaine en l’état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l’environnement, les autorités publiques veillent, par application du Principe de précaution et dans leurs domaines d’attribution, à la mise en œuvre de procédures d’évaluation des risques et à l’adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.  Extrait de la Charte de l’environnement (n°2005-205) inscrite dans la Constitution depuis mars 2005. |

|  |
| --- |
| **Document** **2**: Le principe de précaution défini dans le droit communautaire  Le principe de précaution est encadré par six critères :   1. Evaluation du danger identifiant à chaque étape le degré d’incertitude scientifique, 2. Décision d’étudier les différentes options de gestion dans la plus grande transparence ; 3. Mesures proportionnées au risque supputé ou constatation de l’impossibilité provisoire de pouvoir le faire ; 4. Pratiquer, autant que faire se peut, une étude évaluation bénéfice – coût- avantages à mesure que le danger se précise et qu’on peut en déterminer le taux de risque ; 5. Etablir une responsabilité en matière de preuves scientifiques, sans flou ni obscurité ; 6. Caractère provisoire des mesures prises, revues périodiquement et à bref délai, mise en œuvre des recherches scientifiques nécessaires pour définir le danger, en confirmer ou en éliminer l’éventualité ;   Règlement 178-2002 du Parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002-Principe de précaution - Annexe 3, article 7 |

|  |
| --- |
| **Document 3**. Un principe en débat  « Formulé lors de la Déclaration de Rio et du traité de Maastricht en 1992, le principe de précaution entre dans la loi française avec la loi Barnier de 1995. En 2005, sous la présidence de [Jacques Chirac](http://www.lemonde.fr/jacques-chirac/), il est introduit dans la Constitution française. […]  L’application du principe de précaution renvoie ainsi au rapport temporel entre la décision et la connaissance, et à la tension inévitable entre deux erreurs possibles, [agir](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/deuxieme-groupe/agir/) trop tard trop faiblement, ou agir trop tôt trop fort. Cette tension est typiquement à la source des vives controverses concernant les OGM. […]  Le principe, de par son [histoire](http://www.lemonde.fr/histoire/) et sa popularité, a en réalité surtout une signification symbolique. Il est très souvent invoqué par des associations refusant une nouvelle technologie, ou par des décideurs politiques désirant [plaire](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/plaire/) à une [population](http://www.lemonde.fr/demographie/) inquiète. Face à cette force démagogique1, on oppose souvent la puissance des groupes industriels qui pèsent sur la décision publique à travers le lobbying2, et les conséquences possibles sur l’[emploi](http://www.lemonde.fr/emploi/). […]  Mais rien ne garantit que ce jeu de pression entre la force démagogique et les intérêts économiques n’aboutisse à [adopter](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/adopter/) les décisions souhaitables pour la société. Parfois nos décideurs vont très loin pour prévenir des risques qui angoissent une partie de la population, comme dans le cas de la vache folle, des vaccins contre la grippe A (H1N1) ou des antennes relais. A contrario, ils tardent à mettre en œuvre une régulation efficace de certains risques quand ceux-ci affectent des groupes industriels bien organisés, comme ceux posés par les pesticides ou la pollution locale de l’air. »  N. Treich, « Le véritable enjeu des débats sur le principe de précaution », *Le Monde.fr,* 8 octobre 2014.  1. démagogique : politique par laquelle on flatte les masses pour gagner et exploiter leur adhésion.  2. lobbying : un lobby est un groupe de pression |

Questions :

* De quand date ce principe ? Pourquoi a-t-il été créé ?
* Quelles sont les mesures mises en œuvre au nom de ce principe ? Quels sont les acteurs ?
* Définissez les notions suivantes à l’aide des documents et d’un dictionnaire : précaution, prévention, risque. Donnez pour chaque notion un exemple précis.
* Pourquoi ce principe est-il remis en question ?

**2ème étape : Des applications du principe de précaution (2H en coordination avec le professeur de PSE et le professeur documentaliste)**

- Réalisation d’exposés par groupes sur des cas concrets : le sang contaminé ; la crise de la « vache folle » ; la culture des OGM ; la grippe A (H1N1) ; les ondes (téléphones portables, antennes-relais), le bisphénol A…

- Plan :

- historique de l’ « affaire » : problèmes rencontrés ;

- règles de droit organisant la protection (ce que dit la loi, le droit) ;

- acteurs et leurs prises de position;

- mesures prises (sanitaires, juridiques…);

- bilan aujourd’hui en lien avec le principe de précaution : débats suscités.

On fournit aux élèves un panel de documents traitant des différents sujets possibles et des prises de position variées. Chaque groupe répond au même questionnaire. Ce corpus comporte des aspects différents de la question abordée, des prises de position variées…

Cette recherche documentaire consiste à exploiter les documents (en vue du débat). Tout au long de cette étape, les élèves seront guidés et accompagnés par le ou les professeurs.

A travers ces recherches, les élèves constatent les débats suscités et les points de vue exprimés dans la presse, la société civile, le pouvoir politique.

**3ème étape : Le principe de précaution : ses applications et ses limites (2H dont 1H de préparation)**

- Réalisation d’un débat argumenté sur l’application et les limites du principe de précaution.

- Supports : les exposés effectués ;

Autre support possible : l’article du *Monde* « Principe de précaution : quelles limites ? » (janvier 2010) qui note l’opposition de deux scientifiques sur ce principe.

**Pour préparer le débat** :

Les élèves élaborent des argumentaires qui alimentent le débat et qui prennent appui pour partie sur les sources documentaires collectées. Ces supports visent notamment à distinguer et articuler la position prise sur la question, les arguments qui viennent l’étayer et les exemples.

Le travail peut également porter sur l’anticipation des contre-arguments et des réponses à leur apporter.

**Le débat** :

- Il faut aménager l’espace de la classe : les élèves sont disposés de manière à faciliter la communication (en U, en cercle…)

- Il faut formaliser les règles de fonctionnement du débat qui va être réalisé avec les élèves : règles de prise de parole, distribution des rôles, durée…

- La définition et la distribution des rôles : le débat régulé suppose la présence

- d’un modérateur qui ouvre et clôt le débat (pose et problématise la question initiale), distribue et régule la parole, relance. Ce rôle peut être assuré par l’enseignant ou par un élève (si possible professeur en retrait, juste comme ultime recours).

- un ou deux secrétaires de séance (consignation des différents arguments…)

- les élèves représentant les deux « camps »

- des observateurs (évaluation du débat et des débatteurs) ;

Cette activité participe de la formation des élèves à une maîtrise raisonnée de l’expression orale (faire travailler des compétences transversales).

Proposition d’une grille d’évaluation du débat :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **COMPETENCES EVALUEES** | **Notation** | | |
|  | **0** | **1** | **2** |
| **Mobiliser les compétences exigibles** |  |  |  |
| Ouverture culturelle à partir du sujet (réflexion sur le sujet) |  |  |  |
| Diversité des sources utilisées (documents proposés, autres) |  |  |  |
| Toutes les questions préparées ont-elles été posées ? |  |  |  |
| Sous-total sur 6 |  | | |
| **Développer l’expression personnelle, l’argumentation, le sens critique** |  |  |  |
| Capacité à s’exprimer clairement |  |  |  |
| Prendre confiance en soi sans être arrogant |  |  |  |
| Capacité à répliquer et à relancer le débat |  |  |  |
| Savoir accepter la contradiction |  |  |  |
| A su évoluer à partir de ses idées de départ |  |  |  |
| Sous-total sur 10 |  | | |
| **S’impliquer dans le travail en équipe** |  |  |  |
| Respecter les règles du débat (écoute, respect d’autrui, temps…) |  |  |  |
| Qualité du travail de recherche |  |  |  |
| Sous-total sur 4 |  | | |
| **TOTAL GENERAL SUR 20** |  | | |

**Bilan : exploitation et prolongement du débat**

- L’enseignant peut revenir sur des interprétations ou des erreurs manifestes qui se seraient produites dans le débat ;

- Il aide les élèves à mettre en relation les conclusions du débat avec les notions du programme ;

- On peut envisager des suites à donner à leur travail : articles sur le site du lycée, exposition…

**Pour évaluer** :

- On peut amener les élèves à s’auto-évaluer (critères à définir avec les élèves).

- A travers les différentes productions – écrites et orales - des élèves, on peut s’assurer qu’ils ont su mobiliser les notions essentielles du programme.

L’évaluation de ce travail vise à valider l’acquisition de connaissances et d’apprentissages transversaux liés à la recherche documentaire, à la participation à un débat argumenté et à son exploitation.

Bibliographie :

N. Treich, « Le véritable enjeu des débats sur le principe de précaution », *Le Monde.fr,* 8 octobre 2014.

S. Blanchard, « Principe de précaution ; quelles limites ? *», Le Monde Magazine*, 16 janvier 2010, P.18-21.

Extraits de la Constitution (Charte de l’environnement)

Règlement 178-2002 du Parlement européen et du conseil du 28 janvier 2002-Principe de précaution - Annexe 3, article 7

*Les Cahiers pédagogiques,* « Débattre en classe », n°401, février 2002.

Pour le lancement :

<https://youtu.be/O5lmgCwAbdE>

**Les « incontournables » d’une séquence/ séance d’EMC**

* Proposer un lancement « fort » sur un dilemme moral ou un sujet qui fait débat (un cas concret) : un extrait d’une vidéo, des images (affiches, dessins…) : réactions « émotives » des élèves, représentations, clichés…
* Comprendre et associer les notions, les mots-clés liés au sujet d’étude, identifier les valeurs
* Analyser les références juridiques, scientifiques : ce que disent la loi, les experts sur ce sujet.
* Comprendre les débats suscités sur le thème abordé dans la société civile et les médias…
* Faire le lien avec des problématiques actuelles  pour donner du sens aux recherches, aux exercices…et faire réfléchir et réagir les élèves.
* Mettre les élèves en activité (individuellement ou collectivement)
* Savoir exprimer son opinion à l’oral, la défendre…d’où un travail sur l’oral à privilégier en français comme en EMC (bivalence)
* Aider l’élève à bâtir sa propre opinion sur de solides arguments et donc à s’engager : organiser un débat (règles à suivre), un exposé… : il doit prendre position et savoir argumenter son choix.

🢂 L’élève doit avoir des « outils » pour revenir sur ses représentations, les infléchir ou les confirmer.